

Mot du président ouverture saison 2014/2015

Chers adhérents,

Le Samedi 02 Août 2014, à 06 heures du matin, une nouvelle année cynégétique débutera. Espérant que tous vos rêves se réaliseront et que cette saison nous amènera ces oiseaux extraordinaires qui nous donnent tant de pincement au cœur et d'émotions.

Je ne doute pas que les cœurs commencent à battre fortement dans les poitrines et que le sommeil sera de plus en plus dur à trouver à l'approche de cette date que nous attendons tous depuis six mois. Six mois voués à la reproduction de nos chers appelants et à l'entretien de nos installations et de notre territoire. C'est bien cela qui fait la force de la chasse du gibier d'eau, il s'agit bien d'une passion qui se vit tout au long de l'année.

Vous le savez, cette année 2014 est l'année des renouvellements des baux de chasse sur le domaine public maritime, notre département en comprend 5. Pour ceux s'interrogeant ou faisant courir des bruits sur ce renouvellement, je les rassure, tout se déroule normalement et tous les dossiers techniques ou de l'AOT ont bien été transmis dans les délais impartis. Je leur rappellerai simplement que lors du dernier renouvellement de 2005, d'ailleurs ils devraient s'en souvenir car certains faisaient partie du bureau, le bail avait été commencé par Monsieur BYHET, finalisé un an plus tard par Monsieur BAILLET. Comme vous le voyez, rien d'alarmant, nous sommes toujours dans les temps. Les 5 baux du Pas-de-Calais sont également en attente de la signature comme bien d'autres en France.

J'aimerais vous rappeler quelques nouveautés apparues cette année.

Comme vous avez pu le constater, en vous rendant chez nos distributeurs pour adhérer à notre association, de nouveaux documents vous ont été délivrés : vous trouverez sur la feuille du règlement intérieur un carnet de prélèvements limicoles, celui-ci mis en place par le ministère de l'écologie dans les nouveaux statuts entrant dans le cadre du renouvellement du bail, pour la période du 1er Juillet 2014 au 30 Juin 2023.

Ce carnet, ne doit pas être considéré comme une nouvelle contrainte, mais tout au contraire comme un moyen de mieux connaître nos prélèvements de ces oiseaux, pour lesquels nous ne possédons que très peu de données.

Les informations que vous y porterez seront analysées par les services de notre Fédération des Chasseurs du Pas-de-Calais et permettront d'enrichir les recherches menées par ISNEA. Je vous demanderais donc d'être vigilants, de le remplir consciencieusement et de le retourner à votre association dans les délais précisés au bas de celui-ci.

Pour ce qui concerne l'attestation sur l'honneur, il est impératif de nous la retourner dûment remplie au siège de notre association avec une enveloppe timbrée à votre libellé, celle-ci servira à mieux gérer nos fichiers adhérents et de vous transmettre toutes les informations sur la vie de votre association.

Pour les concessionnaires principaux, lors du règlement de votre carte à nos permanences, une enveloppe vous a été remise, vous y avez trouvé les mêmes documents que les bottiers, plus votre carnet de prélèvement associatif et celui de la fédération. Je vous demanderais également d'apporter un soin tout particulier aux renseignements portés sur ces deux cahiers et bien entendu de les retourner, pour l'un à votre association et pour l'autre à votre fédération, dans les temps impartis. Je vous rappelle également que ces deux cahiers de prélèvement sont obligatoires et qu'ils sont très

importants pour mener à bien les études qui permettront à n'en pas douter la pérennisation de notre passion commune.

Nous serons particulièrement vigilants sur le retour des documents mentionnés ci-dessus.

Pour ce qui concerne la pratique de notre chasse, quelques points importants : le tir du plomb est interdit sur toutes les zones humides. Un exemple sur ce sujet : l'ACM de la baie de Somme, s'est engagée auprès de l'Etat à radier pendant 5 années les personnes verbalisées pour cette infraction, ce qui vaut chez eux, la perte de l'installation de chasse de nuit. Dans le cadre du renouvellement du bail, cette mesure est également imposée chez nous comme chez les autres ACM, puisqu'inscrite dans nos statuts.

Vous devez impérativement être en possession de votre permis de chasse et de votre carte d'adhésion pour pratiquer votre passion sur notre territoire.

Je vous demande également de respecter les 4 gardes particuliers de notre association. Ils sont bénévoles et donnent beaucoup de temps pour assurer la respectabilité de votre association.

Nous chassons sur un domaine public maritime, il n'est donc pas rare d'y croiser d'autres usagers (randonneurs, promeneurs, VTT, joggeurs, amateurs de sports nautiques...). Je vous demanderais donc de faire preuve de respect et de courtoisie et si cela est possible d'échanger avec ces usagers afin de faire découvrir votre passion si souvent décriée par manque de connaissances de notre activité cynégétique. Il est de notre responsabilité à tous de changer cette image désastreuse de la chasse auprès du grand public.

Comme je le précisais lors de notre dernière Assemblée Générale et à de nombreuses occasions, les autorisations de circulation qui vous sont attribuées par les services de l'État ne sont destinées qu'à l'entretien de vos installations et en aucun cas pour vous rendre à la chasse. Même si certains pensent le contraire et par leurs déclarations vous font penser l'inverse, vous mettant par là même en danger de vous faire verbaliser par la DDTM, la Gendarmerie Maritime ou autre agents assermentés. Vous encourez une amende de grandes voiries de 1500 €. Votre association est garante du respect du bail de chasse devant l'Etat, qui pour ces faits pourrait être dénoncé, et ne tolérera aucun manquement au respect du règlement intérieur ou des obligations réglementées sur le domaine public maritime.

De même pour tout fait de braconnage sur la réserve naturelle où nous n'avons pas le droit de chasse ou sur la partie de la réserve de chasse.

Votre association sera inflexible et appliquera les plus fermes sanctions pour de tels actes. Il en va de la survie de notre bail et de notre passion. Une minorité ne doit pas jeter le discrédit sur l'ensemble des chasseurs respectueux.

Espérant que vous nous rejoindrez tous pour être uni autour de notre passion et que vous participerez au changement de la fausse image du chasseur donnée par nos détracteurs, je vous renouvelle tous mes vœux de réussite et d'épanouissement dans votre passion au cours de saison 2014-2015.

Amitiés en Saint Hubert

Thierry FORESTIER